

Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1575

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Réalisation de prestations de lavage des trottoirs sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1340 en date du 7 juillet 2003, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics pour la réalisation de prestations de lavage des trottoirs sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 10 octobre 2003, a classé première l'offre du groupement Sita Mos-Nicollin pour le marché à bons de commande relatif à la réalisation de prestations de lavage des trottoirs sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 3 - subdivision nord-est (PEX 3) et subdivision sud-est (PEX 6). Ce marché est d'une durée ferme d'une année à compter de la date de notification expressément reconductible deux fois une année et d'un montant annuel de 630 000 € HT, soit 753 480 € TTC minimum et 1 260 000 € HT, soit 1 506 960 € TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2003-1340 en date du 7 juillet 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 10 octobre 2003 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation de prestations de lavage des trottoirs sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 3 - subdivision nord-est (PEX 3) et subdivision sud-est (PEX 6) et tous les actes contractuels s'y référant avec le groupement Sita Mos-Nicollin pour un montant annuel minimum de 630 000 € HT, soit 753 480 € TTC et maximum de 1 260 000 € HT, soit 1 506 960 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5310 - centre de gestion 5310 - compte 611 215 - fonction 813 - ligne de gestion 017 166.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,